« La foi sans les œuvres est une foi morte » (Jc 2, 14-18)



Ecrire avant le9- 11- 18

APPEL URGENT Octobre 2018 CHINE

République Populaire de Chine (RPC) Dirigée par Xi Jin Ping

9 596 961 km2

1,357 milliard en 2013 Pékin

> Peine capitale :OUI Torture : OUI

La Chine Populaire a ratifié la Convention contre la torture de l'ONU, avec des réserves.

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre.

Affranchir à 0,79€ pour la

Belgique et à 1,45€ pour



Huang Qi (黄琦), journaliste en danger

Huang Qi a été arrêté le 28 novembre 2016 pour divulgation de secrets d'État à l'étranger, « crime » passible de la peine capitale. Au cours de ses 22 mois en centre pénitentiaire, Huang Qi a indiqué avoir été torturé et soumis à des mauvais traitements par des policiers souhaitant lui arracher des confessions. Il également été roué de coups par d'autres détenus. A plusieurs reprises. Malgré tout, il a toujours refusé de plaider coupable. Son procès. initialement annoncé pour le 20 juin 2018, a été annulé sans qu'aucune date ultérieure soit prévue.

Au fond de sa geôle du centre pénitentiaire Mianyang au Sichuan, Huang Qi a perdu énormément de poids. Le 7 septembre 2018, lors d'une des très rares visites autorisées, il montre à son avocat de nouvelles ecchymoses sur sa poitrine. Il aurait subi quinze interrogatoires rien qu'au mois d'août. Au cours de ceux-ci il a été frappé plusieurs fois, notamment par un procureur.

La mère de Huang Qi, âgée de 85 ans, dit ses craintes que son fils ne meure en prison, à l'instar de <u>Liu Xiaobo</u>, et supplie les autorités de lui accorder une remise en liberté conditionnelle pour raisons médicales.

Fondateur du site d'informations indépendant (censuré) 64 Tianwang, qui documente les violations des droits humains en RPC, Huang Qi séquelles garde d'importantes contractées lors physiques précédents séjours en prison et camp de travail. Il souffre d'une maladie rénale chronique, d'hydrocéphalie et d'affections cardiagues pulmonaires.

En 2003, le journaliste avait été condamné à cinq ans de prison pour subversion, après avoir publié des articles sur le mouvement pro-

démocratie de 1989, réprimé lors des massacres de Tiananmen. Il est de nouveau emprisonné entre 2008 et 2011 après avoir enquêté sur des infrastructures défaillantes, responsables de la mort de milliers d'écoliers lors d'un tremblement de terre au Sichuan en 2008.

Le règne des confessions forcées

Bien que prohibées par la loi, les confessions forcées obtenues grâce aux traitements et tortures connaissent un regain de popularité en RPC. Afin d'arracher des aveux aux prisonniers en amont de leur procès, les autorités chinoises usent menaces, de tortures physique et mentale. Certains détenus sont forcés d'ingurgiter des psychotropes. D'autres ont les mains et les pieds menottés des jours durant. Des témoignages font état de menaces de mort ou de représailles famille du détenu. sur la confessions de prisonniers emblématiques -avocats, activistes ou Ouighourssont enregistrées diffusées à la télévision publique. Ces enregistrements sont ainsi utilisés comme des outils de propagande dissuasifs. Après des mois de sévices corporels, l'avocat Xie Yang avait été forcé, par exemple, de reconnaître sa culpabilité devant les caméras, pour pouvoir être libéré.

Ceux qui meurent derrière les barreaux Les craintes de la mère de Huang Qi sont fondées: les autorités chinoises ont refusé une libération pour raisons médicales lorsqu'un cancer du foie terrasse Liu Xiaobo. En 2014, la militante Cao Shunli contracte la tuberculose et une maladie des reins en détention. Ses demandes de soins étant refusées, elle décède rapidement et sa famille n'est pas autorisée à voir sa dépouille. D'autres détenus ont trouvé la mort peu de temps après leur libération, comme le dissident Yang Tongvan fin 2017. L'absence d'obligation de rendre des comptes sur les décès de militants emprisonnés ou remis en liberté autorise à penser que nombre de ces décès peuvent avoir été causés par les mauvais traitements. (ACAT France)